SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION MESSINE

Accusé de réception en préfecture
057-200077907-20260929-D2026-41-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	9
21 septembre 2026	6	1	3	5	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 29 septembre 2026

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

<u>Point 5 – 2026/41</u> : Contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage.

Le Comité Syndical,

Dans le cadre de ses recrutements d'agent non titulaire, le SERM souhaite adhérer au régime d'assurance chômage géré par l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) afin de sécuriser la couverture sociale des agents contractuels présents et à venir au sein de l'établissement.

Cette adhésion permet de confier la gestion de l'indemnisation du risque chômage à l'organisme compétent, en contrepartie du versement d'une cotisation patronale calculée sur la rémunération brute des agents concernés, conformément aux taux en vigueur.

Le contrat d'adhésion est conclu pour une durée de six ans et est renouvelable.

DÉCIDE

D'APPROUVER les termes du contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER la Présidente à réaliser toute démarche et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente,
Rachel BURGY



SYNDICAT DES EAUX DE LA RÉGION MESSINE
11 rue Teilhard de Chardin 57050 METZ
☎ 03 92 03 00 25